

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 27 Mars 2023

Délibération n° 2023.03.20

**NOMBRE DE MEMBRES**

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

**DATE DE LA CONVOCATION : 21 Mars 2023**

**DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

**Excusés** : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE et Carole SOULIER.

**Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.**

**Objet : Fonds de concours 2023 – Rénovation énergétique du groupe scolaire**

Dans le cadre du déploiement de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Saône Beaujolais a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2023-2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de programmer la rénovation énergétique du groupe scolaire (école maternelle, école primaire et restaurant scolaire). Il convient donc de financer ce projet dans les meilleures conditions. Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de solliciter au titre du fonds de concours, une subvention de 50 000 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :**  
**Arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessous :**

**Montant des travaux prévus : 759 110 € HT**

**Financement :**

- |                              |              |
|------------------------------|--------------|
| • Fonds vert au taux de 60 % | 455 466 € HT |
| • Fonds de concours CCSB     | 50 000 € HT  |
| • Emprunt                    | 75 000 € HT  |
| • Autofinancement            | 178 644 € HT |

Décide de solliciter l'octroi du fond de concours auprès de la Communauté de Communes.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



La secrétaire,  
Christiane PESCE

